



Ville de  
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES  
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	15
votants	18

### DELIBERATION

N° 140/2022

### OBJET :

Création de l'indemnité  
spéciale mensuelle de  
fonction pour le cadre  
d'emploi des Chefs de  
Service de Police  
municipale

Le 30 novembre 2022 à ... H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 novembre 2022

**PRÉSENTS :** Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Marylène WALKOWIAK, Colette BENOUAHAB, Paul REY, Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Julia BONNET, Jérôme BOUERI, Francis FRECOURT, Geneviève IDDA, Renaud LEFEBVRE, Isabelle SAUVE, André IPERT, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Rapporteur :

Le Maire rappelle à l'assemblée :

En raison de l'absence de corps assurant des missions équivalentes dans la fonction publique d'Etat, le régime indemnitaire des agents relevant de la filière Police municipale fait l'objet d'une construction autonome résultant de l'article 68 de la loi du 16 décembre 1996 et par dérogation à l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Considérant le recrutement d'un chef de service de police municipal en détachement sur la commune de Breil-sur-Roya depuis le 01/06/2021,

Considérant le tableau des effectifs de la filière police et plus précisément les bénéficiaires relevant du cadre d'emploi suivant :

- Chef de service de police municipale :

- Agent titulaires et stagiaires à temps complet, temps non complet et temps partiel,
- Agents contractuels de droit public à temps complet, temps non complet et temps partiel.

Je vous propose d'adopter la mise en place de l'indemnité spéciale mensuelle de fonction pour les agents du cadre d'emploi des chefs de service de police municipale.

L'indemnité spéciale mensuelle de fonctions est calculée en appliquant un taux individuel au montant mensuel du traitement indiciaire soumis à retenue pour pension de retraite perçue par le fonctionnaire concerné (hors supplément familial de traitement et indemnité de résidence).

Le taux maximum individuel est fixé comme suit :

- Chef de service au-delà indice brut 380 30% traitement brut mensuel
- Chef de service jusqu'à indice brut 380 22% traitement brut mensuel

La prime spéciale est être assorties de modulations individuelles suivant les critères suivants :

- Valorisation et reconnaissance du travail effectué par l'agent tout au long de l'année,
- Disponibilité de l'agent, assiduité et comportement professionnel,
- Niveau de responsabilité,
- Contraintes ou sujétions particulières,
- Atteinte des objectifs d'intervention sur le terrain,
- Capacité de l'agent à transmettre et à appliquer les connaissances acquises.

L'indemnité spéciale mensuelle de fonction est versée mensuellement.

En cas de congés de maladie ordinaire, longue maladie, grave maladie, longue durée, accident de service, de trajet ou maladie professionnelle, le montant de l'Indemnité spéciale de fonctions est maintenu dans les mêmes proportions que le traitement.

Elle est soumise, comme tous les régimes indemnitaires, aux cotisations et contributions habituelles, à savoir :

- Cotisation au régime additionnel de la fonction publique (RAFP) : 5% dans la limite de 20% du montant du salaire de base
- Contribution exceptionnelle de solidarité : 1% dans la limite de 12 680€
- Contribution sociale généralisée (CGS) : 7,50% sur 98,25% du brut imposable dans la limite de 12 458,10€
- Contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) : 0,50% sur 98,25% du brut imposable dans la limite de 12 458,10€

Elle est également soumise à l'imposition sur le revenu.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité,**

**DECIDE** d'adopter les créations d'emplois ainsi proposées.

**AR Prefecture**

006-210600235-20221130-2022\_206-DE  
Reçu le 05/12/2022

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the coat of arms of Breil-sur-Roya and the text 'Commune de Breil-sur-Roya'. The signature is written in a cursive style and extends horizontally across the stamp.

Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication  
et transmission en Préfecture le

Le Maire

Sébastien OLHARAN